

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

---

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

---

**C — N° 431****19 avril 2003****SOMMAIRE**

<b>Abic Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20688</b>	<b>IPEF III Holdings N° 5 S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20679</b>
<b>Acropolis Consulting, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20679</b>	<b>Kristall Real Estate S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20676</b>
<b>Agrifood Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20684</b>	<b>Lande S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20684</b>
<b>Apris S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20647</b>	<b>Lande S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20684</b>
<b>Ashmira S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20679</b>	<b>Lower Basin Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20677</b>
<b>Bacon S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20678</b>	<b>Luben S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20663</b>
<b>BCI Millennium, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20677</b>	<b>Maecoba S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20676</b>
<b>Beechwood S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20678</b>	<b>NDN-North Digital Network S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20675</b>
<b>Beschuetzung S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20678</b>	<b>Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20651</b>
<b>Blue Chips Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20684</b>	<b>Oudenarde S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20652</b>
<b>Bluesky Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20688</b>	<b>Oudenarde S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20652</b>
<b>Camo-Lux S.A., Dudelange</b> . . . . .	<b>20650</b>	<b>Oudenarde S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20652</b>
<b>Cup Investment S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20683</b>	<b>Oudenarde S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20652</b>
<b>Eldeberry Properties S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20683</b>	<b>Oudenarde S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20652</b>
<b>Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20660</b>	<b>Photoprint S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20676</b>
<b>Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20661</b>	<b>Pitec, S.à r.l., Bereldange</b> . . . . .	<b>20650</b>
<b>Erkan - Immobilière S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20678</b>	<b>Polychem International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20682</b>
<b>Exonder S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20675</b>	<b>Quassia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20686</b>
<b>Financière du Mont Pelerin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20642</b>	<b>Reinvest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20687</b>
<b>Fondation Félix Chomé, Luxembourg</b> . . . . .	<b>20685</b>	<b>Rhône Uni-Euro 4, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20642</b>
<b>Gancourt S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20675</b>	<b>Rullymo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20648</b>
<b>Gemplus International S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>20655</b>	<b>SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20679</b>
<b>Gemplus International S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>20660</b>	<b>Seadragon S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20676</b>
<b>General Pacific Corporation Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20660</b>	<b>Secure Wave Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20688</b>
<b>Ghelck Properties S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20677</b>	<b>Seizinvest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20687</b>
<b>Holcim Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20663</b>	<b>Standing House S.A., Mamer</b> . . . . .	<b>20653</b>
<b>Image One S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20651</b>	<b>Standing House S.A., Mamer</b> . . . . .	<b>20654</b>
<b>Imtex S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20677</b>	<b>Su.Ma. International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20663</b>
<b>Ingrema S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20682</b>	<b>Tadler Investments S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20682</b>
<b>Intégration Financière S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20687</b>	<b>Varisa Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20683</b>
<b>Interbasic Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20662</b>	<b>Web T &amp; D Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20654</b>
<b>Interbasic Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20662</b>	<b>Web T &amp; D Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20655</b>
<b>Interbasic Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20662</b>	<b>Zazen, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20668</b>
<b>Interbasic Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>20662</b>	<b>ZMC Management, GmbH, Luxembourg</b> . . . . .	<b>20653</b>

---

**FINANCIERE DU MONT PELERIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.601.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(013530.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 92.520.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of February.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered in the registre de commerce of Luxembourg under the number B 75.733,

here represented by Mr Bart Zech, lawyer, residing in Rodemack (France),

by virtue of a proxy given on February 26, 2003.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l., prenamed and represented as stated here above, has declared to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid-up by contribution in kind of all of its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on the 27th of February 2003, by the management of RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l. to which a contribution balance sheet as per February 27, 2003 is attached. According to the said certificate:

«-all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per February 27, 2003.

-based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be Euro 17,718,193.21.

-there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l.

-all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, shall be transferred to a share premium account of the corporation.»

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Estimate*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro (6,700.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs. Arlene Nancy Cooper, banker, born in New York, on the 10th January 1943, residing at 26 East 10Th Street, 9C, New-York, NY 10003 USA.

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, on the 5th September 1969, residing at 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, France.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 75.733, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Ensuite RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l. précitée et représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 27 février 2003 par la gérance de la société RHONE UNI-EURO 3, S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 27 février 2003. Selon le dit certificat:

- «- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 27 février 2003.
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à Euros 17.718.193,21.
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l.;
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs à RHONE UNI-EURO 4, S.à r.l. seront accomplies par les soussignés.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission de la société.»

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille sept cents EuroS (6.700.-EUR).

#### *Décision de l'Associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Arlene Nancy Cooper, banquier, née à New York, le 10 janvier 1943, demeurant à 26 East 10Th Street, 9C, New-York, NY 10003 USA.
- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, le 5 septembre 1969, demeurant à 3, Chemin de la Glèbe, F-57570 Rodemack, France.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 16CS, fol. 74, case 2. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

G. Lecuit.

(013736.3/220/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**APRIS S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. ANBICS FINANCE S.A., Société Anonyme).**  
Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
H. R. Luxemburg B 75.949.

Im Jahre zweitausenddrei, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft (ANBICS FINANCE S.A., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 75.949, gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung BIOFERMA FINANCE S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 684 vom 22. September 2000,

deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 20. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1253 vom 31. Dezember 2001,

mit einem Gesellschaftskapital von fünfunddreissigtausend Euro (35.000,- EUR), aufgeteilt in dreihundertfünfzig (350) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (100,- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr David Sana, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Eric Magrini, conseil économique, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

- 1.- Namensänderung der Gesellschaft in APRIS S.A.
- 2.- Entsprechende Abänderung des Artikels 1 der Satzung.
- 3.- Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Christof Zuber, sowie Beschlussfassung über seine Entlastung.
- 4.- Berufung von Frau Judith Pfister in den Verwaltungsrat bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005, sowie ihre Ernennung zur Sekretärin der Gesellschaft.
- 5.- Ermächtigung an den Verwaltungsrat Herrn Geoffrey G.M. Haebelin zum delegierten Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsbefugnis bezüglich der täglichen Geschäftsführung zu ernennen.
- 6.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in APRIS S.A. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Gemäss dem vorhergehenden Beschluss wird Artikel eins (1) der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

**Englische Fassung:**

«**Art. 1.** There exists a stock company («Aktiengesellschaft») under the name of APRIS S.A.»

**Deutsche Fassung:**

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung APRIS S.A.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Christof Zuber als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen und ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Frau Judith Pfister, Kauffrau, wohnhaft in CH-6300 Zug, Lorzenstrasse, 13, (Schweiz), in den Verwaltungsrat, bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005, zu berufen. Desweiteren wird Frau Judith Pfister zur Sekretärin der Gesellschaft ernannt.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat Herrn Geoffrey G.M. Haebelin, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in CH-6302 Zug, Untermüli, 11, (Schweiz), zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster. Am Datum wie eingangs erwähnt.  
 Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Sana, A. Thill, E. Magrini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2003, vol. 521, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 6. Februar 2003.

J. Seckler.

(008704.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

### **RULLYMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 57, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 92.062.

#### STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme EURFINANCE S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.453).

2.- Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

Tous les deux sont ici représentés par Madame Sylvie Maiezza, employée privée, née Moyeuve Grande, (France), le 25 août 1966, demeurant à F-57360 Amnéville les Thermes, 6, Impasse du Gal Drouot, (France), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de RULLYMO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.



Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'Article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme EURFINANCE S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, deux cent quatre-vingt-huit actions .....	288
2.- Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl, trente-deux actions .....	32
Total: trois cent vingt actions .....	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

b) Monsieur Jean Vandeworde, comptable, né à Semappes, (Belgique), le 14 décembre 1942, demeurant à L-8363 Greisch, 19, rue de Tuntange.

c) La société à responsabilité limitée @CENTURE S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.257).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée READ, S.à r.l., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.083).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

5.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean Bernard Zeimet, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2003, vol. 521, fol. 79, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mars 2003.

J. Seckler.

(008880.3/231/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**PI TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.

R. C. Luxembourg B 77.183.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signature

(013734.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**CAMO-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 10, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.472.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 février 2003 que:

- L'assemblée prend acte de la démission de la société FIDELIO ASSETS CORP. de son mandat de commissaire aux comptes.

- Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à la société FIDELIO ASSETS CORP. pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes.

- L'assemblée nomme la société FREECAP GLOBAL INC avec siège social à Tortola (B.V.I.) aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013737.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**IMAGE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 43, rue Alphonse München.  
R. C. Luxembourg B 79.232.

## EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société en date du 22 janvier 2003 que:  
Madame Bernadette Braz Rito, demeurant au 13, rue Louis Petit, L-4278 Esch-sur-Alzette, est démissionnaire de son poste d'administrateur au sein de la société IMAGE ONE S.A.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

*Le mandataire*  
IMAGE ONE S.A.  
P. Vyvey

Pour acceptation du mandat  
B. Braz Rito

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2003, réf. LSO-AC04426. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013743.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.815.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 mars*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du vendredi 21 mars 2003, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de démissionner M. Gordon Allan Davies, Assistant General Counsel, demeurant, Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 OAL, United Kingdom en qualité d'administrateur avec effet rétroactif à partir du 28 février 2003.

*Deuxième résolution*

Aux effets de la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur avec effet rétroactif à partir du 28 février 2003 Gareth Allan David Pugh, Chartered Accountant, residing in 4 Hyde Green, Marlow, Bucks, SL7 1QL, United Kingdom.

*Signature*  
*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04100. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

*Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A.  
held in Luxembourg on March 21, 2003*

The meeting of the shareholders is presided by Teun Chr. Akkerman.

The chairman designates as secretary Esther Boers-de Vries.

The meeting of the shareholders designates as scrutineer Antoinette Otto.

The shareholders represented at the meeting by proxies in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, the seven hundred eight thousand nine hundred twenty-five shares (708,925) with par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each, representing the entire share capital of the Company of, seven hundred eight million nine hundred twenty-five thousand US Dollar (USD 708,925,000.-) are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To accept the resignation of Mr Gordon Allan Davies, Assistant General Counsel, residing, Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 CAL, United Kingdom, as company director of the company with effect from February 28, 2003.
2. To accept the nomination of Mr Gareth Allan David Pugh, Chartered Accountant, residing in 4 Hyde Green, Marlow, Bucks, SL7 1QL, United Kingdom as company director of the Company with effect from February 28, 2003.
3. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholders.

Thereafter the meeting of the shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

The meeting of the shareholders resolves to accept the resignation of Gordon Allan Davies, Assistant General Counsel, residing, Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 OAL, United Kingdom, as company director of the company with effect from February 28, 2003.

*Second resolution*

The meeting of the shareholders resolves to accept the nomination of Mr Gareth Allan David Pugh, Chartered Accountant, residing in 4 Hyde Green, Marlow, Bucks, SL7 1QL, United Kingdom as company director of the Company with effect February 28, 2003.

There being no further items on the agenda the Chairman closed the meeting.

Luxembourg, March 21, 2003.

Signatures

*Chairman / Secretary / Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, réf. LSO-AC04103. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013185.3/000/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2003.

---

**OUENARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 55.628.

Le bilan au 15 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(013848.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**OUENARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 55.628.

Le bilan au 15 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(013850.4/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**OUENARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 55.628.

Le bilan au 15 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(013851.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**OUENARDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 55.628.

Le bilan au 15 février 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(013852.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**ZMC MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 86.633.

Suite à la convention de cession de parts du 30 décembre 2002, le capital de la société se répartit de la façon suivante:

LEXTONE S.A., Luxembourg, RCS B 46.674 .....	100 parts
Total: .....	100 parts

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04992. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013745.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**STANDING HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener.  
R. C. Luxembourg B 80.762.

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme STANDING HOUSE S.A. avec siège social à L-1116 Luxembourg, 20, rue Adolphe, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2001,

publiée au Mémorial C N° 815 du 27 septembre 2001, page 39100,

inscrite au Registre aux firmes à Luxembourg sous le numéro B 80.762.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Braun, comptable et agent immobilier, né à Mons (B), le 23 janvier 1966, demeurant à L-1116 Luxembourg, 20, rue Adolphe,

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Guy Lambert, retraité, né à Recogne (B), le 4 octobre 1948, demeurant à B-6700 Arlon, Toernich, A-Kreides 56,

et comme scrutateur Monsieur Marcel Reuter, retraité, né à Toernich (B), le 1<sup>er</sup> octobre 1934, demeurant à B-6700 Arlon, Toernich, 24 Burewee.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

- Transfert du siège social et modification de l'article 2 al. 1<sup>er</sup>.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et dernière résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1116 Luxembourg, 20, rue Adolphe à L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener, et de modifier l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2 alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Mamer.»

L'adresse est fixée à L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10.25 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Braun, G. Lambert, M. Reuter, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 11 mars 2003, vol. 352, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): R. Schmit.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 14 mars 2003.

M. Weinandy.

(010238.4/238/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

**STANDING HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8228 Mamer, 29, rue Nicolas Flener.

R. C. Luxembourg B 80.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 14 mars 2003.

M. Weinandy.

(010239.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2003.

**WEB T & D HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.064.

L'an deux mille trois, le dix sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois WEB T & D HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce de Luxembourg section B numéro 82.064, dont le siège social a été transféré suivant acte reçu en date du 4 mai 2001 publié au Mémorial C Recueil des Associations numéro 1082 du 29 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pia Mausen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que, d'après la liste de présence, les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ayant eu connaissance de l'ordre du jour préalablement aux présentes.

III.- Que l'assemblée est donc valablement constituée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour quel que soit leur contenu.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Mausen, E. Ries, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 25, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003. J. Elvinger.

(013717.5/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**WEB T & D HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.064.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

J. Elvinger.

(013718.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered Office: L-2633 Senningerberg, 1, Hohenhof, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand and three, on the tenth day of March.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Blandine Cordier-Palasse, Directeur Droit des Sociétés and the Company's Secretary, residing in Geneva of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Aerogolf Center, 1 Hohenhof, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, as a société à responsabilité limitée on 6th December, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 on 4th February, 2000 and has been transformed into a société anonyme by deed of notary Gérard Lecuit prenamed on 1st February 2000 published in the Mémorial n° 363 on 20th May 2000. The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 15th November, 2002, published in the Mémorial n° [] on [].

The appearing party, (i) acting in its capacity as attorney in fact of the chief executive officer of the Company acting pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken in meetings held in Luxembourg on 2nd February 2000, 1st March, 2000 (extracts of which were registered with the deed of notary Gérard Lecuit, prenamed, of 18th May 2000) and on 13th November 2000, (an extract of which was registered with the deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, on 28th November, 2000) as well as a delegation of power and proxy by the chief executive officer dated 12th September 2002 (a copy of which was registered with the deed of notary Joseph Elvinger, prenamed, of 15 November 2002) and (ii) acting on the basis of a delegation of power by the general meeting of shareholders of the Company of 17th April 2002 published in the Mémorial n° [] on [], requested the notary to record its declarations as follows:

(A) Record of Capital Increase

(I) Article 5 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«[...]

5.2. The authorised capital is fixed at four hundred million Euro (Euro 400,000,000.-) consisting of two billion (2,000,000,000) shares, of no nominal value.

Out of the authorised share capital the board of directors is authorised to issue further shares up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time with or without reserving any pre-emptive subscription rights for existing shareholders and as it may in its discretion determine within a period expiring (x) for issues of shares reserved pursuant to items (i) to (iv) in 5.2.1. below, on the fifth anniversary after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting held on 10th November 2000 (y) for issues of shares reserved pursuant to item (v) in 5.2.1. below as set out therein and (z) for any other issues of shares pursuant to 5.2.2. hereunder on the third anniversary after such date (each time subject to extensions) and to determine the conditions of any such subscription (provided that part of the authorised capital is reserved as described below).

5.2.1. Out of the authorised share capital the following items (i) to (v) shall be reserved with no pre-emption rights for:

[...]

(i) the issue of a maximum of twenty million (20,000,000) shares in exchange at a ratio of fifty (50) new shares in the Corporation for one (1) share of classes A, B or C of GEMPLUS S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of France, registered in Marseilles, under the number 349711200;

(ii) the issue of a maximum of fifty-six million eight hundred forty-five thousand and seven hundred (56,845,700) shares either in exchange at a ratio of fifty (50) new shares of the Corporation for one share of GEMPLUS S.A. to be issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on 1st February 2000 or before or with respect to options to be issued by the Company to subscribe for shares in the Company upon terms identical to those existing for options issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on 1st February, 2000 or before, against surrender or exchange of, or renunciation to, such latter stock options in the same amounts on an adjusted basis (subject to the applicable ratio);

[...]»

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, the board of directors of the Company has by the board resolutions referred to above decided:

(i) to accept contributions of up to the total number of shares in issue in GEMPLUS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of France and having its registered office at Avenue du Pic de Bertagne, Parc d'Activités de Gémenos, 13420 Gémenos registered in the commercial register of Marseilles under the number RC Marseilles B 349711200 (GEMPLUS S.A.),

(ii) to accept contributions of such number of shares in GEMPLUS S.A. as are issued or may be issued under any of the GEMPLUS S.A. stock option plans in existence on or before 1st February 2000, all within the limits of the authorised share capital.

The board of directors has further delegated power to the chief executive officer to accept subscriptions for shares in the Company against such contributions in kind at a ratio of one (1) to fifty (50), to record before a notary the issue of shares in the Company and to consequentially amend the articles of incorporation of the Company.

(III) Contribution in kind: By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in kind to the Company have been accepted and shares of the Company have been issued to the in kind contributors in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company:

Date of contribution and issue of shares	Number of shares of GEMPLUS S.A. contributed	Class of GEMPLUS S.A. shares contributed	Number of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. shares issued
9 décembre 2002 . . . . .	75	C	3,750
24 décembre 2002 . . . . .	1,680	C	84,000
31 décembre 2002 . . . . .	100	C	5,000
13 janvier 2003 . . . . .	460	C	23,000
16 janvier 2003 . . . . .	1,680	C	84,000
3 février 2003 . . . . .	4,436	C	221,800
3 février 2003 . . . . .	5,772	C	288,600
Total . . . . .	14,203		710,150

Thus a total of fourteen thousand two hundred and three (14,203) class C shares in GEMPLUS S.A. with a par value of one point six Euro (Euro 1.6) each, have been contributed to the Company on the dates set out here above and on the same dates a total of seven hundred and ten thousand one hundred and fifty (710,150) shares of the Company have been issued.

(IV) The contributions in kind referred to under (III) above are valued consistently with the provisions recorded by the deed of notary Gérard Lecuit, prenamed, of 18th February 2000 and further deeds of the notary Joseph Elvinger, prenamed, 18th May 2000 and 28th November 2000 respectively. The board of directors in its resolutions of 13th November 2000 referred to above confirmed the applicable exchange ratio of one (1) GEMPLUS S.A. share for fifty (50) shares in the Company.

In exchange for fourteen thousand two hundred and three (14,203) class C shares of GEMPLUS S.A. with a par value of one point six Euro (Euro 1.6) each, valued in aggregate at one million nine hundred and forty-eight thousand six hundred and fifty-one point six Euro (Euro 1,948,651.6), the Company has issued seven hundred and ten thousand one hundred and fifty (710,150) shares without nominal value and thus an amount of one hundred forty-three thousand ninety-five point two Euro (Euro 143,095.2) has been allocated to the share capital account and an amount of one million eight hundred five thousand five hundred fifty-six point four Euro (Euro 1,805,556.4) has been allocated to the share premium account.

A list of the contributors in kind, their respective contribution and the number of shares subscribed by each of them was submitted to the notary.

Evidence of transfer to the Company of such contributions in kind was given to the undersigned notary.

(V) Pursuant to article 26-1 of the law on commercial companies, the above contributions in kind have been examined by KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, pursuant to a report which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

«Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares i.e. 710,150 shares at a total value of EUR 1,948,651.60 allocated for EUR 143,095.20 to the share capital and for EUR 1,805,556.40 to the share premium, to be issued as consideration.

Luxembourg, March 10, 2003

KPMG AUDIT

Réviseurs d'Entreprises

C. Nicolet.»

(VI) The total in kind contributions is valued at one million nine hundred and forty-eight thousand six hundred and fifty-one point six Euro (Euro 1,948,651.6).

Contributions in kind: The contributors in kind having contributed shares in GEMPLUS S.A. referred to above have in aggregate contributed shares in GEMPLUS S.A. which together with all the shares in GEMPLUS S.A. already owned by the Company, exceed 65% of the total share capital of GEMPLUS S.A.

As a consequence thereof, the Company declares that these contributions in kind qualify for the capital duty exemption pursuant to article 4-2 of the law of 29th December, 1971, as amended.

(B) Record of cancellation of shares



(VII) The general meeting of shareholders of the Company of 17th April 2002 referred to here above had acknowledged that the Company may receive up to 30,743,679 of its own shares which at the time of such meeting were held by an indirect subsidiary of the Company and had resolved that such shares as and when received shall automatically be cancelled without reduction of the issued share capital of the Company. Such meeting had further acknowledged that consequentially the accounting par of the shares in issue in the Company would increase.

(VIII) Such general meeting further resolved to authorise any board member or the General Counsel or the Company Secretary, each acting alone and with full power of substitution, to appear in front of a notary to record the receipt and consequential cancellation of such shares without reduction of the issued share capital and as a consequence thereof to record an amendment of article 5 of the articles of incorporation in respect of the then current number of shares in issue in the Company.

(IX) The general meeting of shareholders of GEMPLUS FINANCE S.A. (RC Luxembourg B 74.227), a direct subsidiary of the Company, of 18th November 2002 had acknowledged receipt of 30,743,679 shares of the Company and had resolved to reduce the share premium account of GEMPLUS FINANCE S.A. by an amount equal to the market value of such shares on 15th November 2002 and to transfer such shares to the Company for the cancellation at least 30 days after the publication in the Mémorial of the deed recording the minutes of the general meeting of GEMPLUS FINANCE S.A. of 18th November 2002.

(X) Such publication occurred on 6th December 2002.

(XI) The Company had at the beginning of January 2003 informed the French Securities Authority (the «Commission des Opérations de Bourse» or «C.O.B») of the proposed transfer and cancellation of the 30,743,679 shares, and received the C.O.B's approval of the projected operation on 4th March, 2003.

(XII) The 30,743,679 shares referred to above have been transferred to the Company on 10th March 2003 and were consequentially and in accordance with the resolution of the general meeting of shareholders of the Company of 17th April 2002, automatically cancelled without reduction of the share capital but with a consequential increase of the accounting par of the shares in issue in the Company.

(C) (XIII) As a result of the issues of shares recorded under (A) above and the cancellation of shares recorded under (B) above, the issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty seven million seven hundred and eighty seven thousand and fifty point four Euro (Euro 127,787,050.4) represented by six hundred and three million five hundred and thirty seven thousand four hundred and nine (Euro 603,537,409) shares and item 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended to read as follows:

«5.1. The subscribed capital is set at one hundred and twenty seven million seven hundred and eighty seven thousand and fifty point four Euro (Euro 127,787,050.4) consisting of six hundred and three million five hundred and thirty seven thousand four hundred nine (603,537,409) shares in registered form without nominal value».

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at two thousand and five hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte que précède:**

L'an deux mille trois, le dixième jour de mars.

Par devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Blandine Cordier-Palasse, Directeur Droit des Sociétés et Secrétaire de la Société, résidant à Genève de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège sociale à Luxembourg, à Aero-golf Center, 1 Hohenhof, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, sous forme d'une société à responsabilité limitée en date du 6 décembre 1999 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 120 le 4 février 2000 et a été transformée en une société anonyme suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 1<sup>er</sup> février 2000, publié au Mémorial n° 363 le 20 mai 2000. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 15 novembre 2002, publié au Mémorial n° [] en date du [].

La partie comparante, (i) agissant en tant que mandataire de l'administrateur délégué de la Société lui-même agissant en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors de réunions qui se sont tenues à Luxembourg le 2 février 2000, le 1<sup>er</sup> mars 2000 (dont des extraits ont été enregistrés avec l'acte du notaire Gérard Lecuit, prénommé, du 18 mai 2000) et le 13 novembre 2000 (dont un extrait a été enregistré avec l'acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, du 28 novembre 2000), ainsi qu'une délégation de pouvoir et procuration par l'administrateur délégué daté au 12 septembre 2002 (une copie de laquelle a été enregistrée avec l'acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé le 15 novembre 2002) ainsi que (ii) dans sa capacité de mandataire en vertu d'une délégation de pouvoir accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 17 avril 2002 publié au Mémorial n° [] en date du [], a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(A) Constat d'augmentation de capital

(I) L'article 5 des statuts prévoit ce qui suit:

«[...]

5.2 Le capital autorisé s'élève à quatre cent millions d'Euro (Euro 400.000.000,-) divisé en deux milliards (2.000.000.000) actions sans valeur nominale.

A l'intérieur du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé en une ou plusieurs fois de temps en temps en réservant ou non un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants tel que déterminé de manière discrétionnaire par le conseil, pendant une période expirant (x) pour les émissions d'actions réservées conformément aux points (i) à (iv) du 5.2.1 ci-dessous, le 5<sup>e</sup> anniversaire suivant la date de publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2000 (y) pour les émissions d'actions réservées conformément au point (v) du 5.2.1 tel que déterminé ci-après et (z) pour toute autre émission d'actions conformément au 5.2.2 ci-dessous le 3<sup>e</sup> anniversaire après cette date (chaque fois sous réserve de prorogation), et de déterminer les conditions d'une telle souscription (étant entendu qu'une partie du capital autorisé est réservé tel que décrit ci-dessous).

5.2.1 Dans le cadre du capital autorisé, les points suivants (i) à (v) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à :

[...]

(i) l'émission d'un maximum de vingt millions (20.000.000) d'actions suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action des classes A, B ou C de GEMPLUS S.A., une société constituée sous les lois françaises et enregistrée à Marseille sous le n° 349711200;

(ii) l'émission d'un maximum de cinquante-six millions huit cent quarante-cinq mille sept cents (56.845.700) actions soit suivant un rapport d'échange de cinquante (50) nouvelles actions de la Société pour une (1) action de GEMPLUS S.A. devant être émises conformément à un quelconque plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. existant au 1<sup>er</sup> février 2000 ou antérieurement soit sur base d'options devant être émises par la Société pour souscrire des actions de la Société en termes identiques à ceux existant pour des options émises conformément à tout plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. existant au 1<sup>er</sup> février 2000 ou antérieurement, contre remise ou échange de, ou renonciation à, ces options d'actions existantes pour les mêmes montants sur une base ajustée (en tenant compte du ratio applicable)

[...]»

(II) Sur base des pouvoirs donnés au conseil d'administration de la Société tels que décrit sous I. ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a, par les résolutions mentionnées ci-dessus, décidé :

(i) d'accepter les apports dont le nombre peut atteindre la totalité des actions émises par GEMPLUS S.A., une société anonyme constituée sous les lois de France et ayant son siège social à Avenue du Pic de Bertagne, Parc d'Activités de Gémenos, 13420 Gémenos, enregistrée auprès du registre de commerce de Marseille sous le numéro RC Marseille B 349711200 (GEMPLUS S.A.),

(ii) d'accepter les apports d'un tel nombre d'actions dans GEMPLUS S.A. tel qu'émises ou pouvant être émises conformément à tout plan d'option d'actions de GEMPLUS S.A. antérieur ou existant au 1<sup>er</sup> février 2000, le tout dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration a de plus délégué à l'administrateur délégué le pouvoir d'accepter les souscriptions à des actions de la Société contre un tel apport en nature à raison d'un ratio d'échange d'un (1) à cinquante (50), de constater devant notaire l'émission d'actions par la Société et de modifier corrélativement les statuts de la Société.

(III) Souscription en nature: Conformément aux pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en nature suivants ont été acceptés et des actions de la Société ont été émises aux souscripteurs en nature en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société :

Date de l'apport et de l'émission des actions	Nombre d'actions de GEMPLUS S.A. apportées	Classe des actions de GEMPLUS S.A. apportées	Nombre d'actions de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. émises
9 décembre 2002 . . . . .	75	C	3.750
24 décembre 2002 . . . . .	1.680	C	84.000
31 décembre 2002 . . . . .	100	C	5.000
13 janvier 2003 . . . . .	460	C	23.000
16 janvier 2003 . . . . .	1.680	C	84.000
3 février 2003 . . . . .	4.436	C	221.800
3 février 2003 . . . . .	5.772	C	288.600
Total	14.203		710.150

En conséquence un total de quatorze mille deux cent trois (14.203) actions de la classe C dans GEMPLUS S.A. avec une valeur nominale d'un virgule six Euro (Euro 1,6) chacune, ont été apportées à la Société aux dates ci-dessus, et aux mêmes dates un total de sept cent dix mille cent cinquante (710.150) actions de la Société ont été émises.

(IV) Les apports en nature sous (III) ci-dessus ont été évalués en conformité avec les actes du notaire Gérard Lecuit, prénommé, du 18 février 2000 et les actes du notaire Joseph Elvinger, prénommé, des 18 mai 2000 et du 28 novembre 2000 respectivement. Le conseil d'administration a dans ses les résolutions du 13 novembre 2000, mentionnées ci-dessus, confirmé le taux d'échange applicable d'une (1) action de GEMPLUS S.A. pour cinquante (50) actions de la Société.

En échange de quatorze mille deux cent trois (14.203) actions de la classe C de GEMPLUS S.A. d'une valeur nominale d'un virgule six Euro (Euro 1,6) chacune, évaluées au total un million neuf cent quarante-huit mille six cent cinquante et un virgule six Euro (Euro 1.948.651,6), la Société a émis sept cent dix mille cent cinquante (710.150) actions sans valeur nominale, et par conséquence un montant de cent quarante-trois mille quatre-vingt-quinze virgule deux Euro (Euro 143.095,2) a été alloué au compte capital et un montant de un million huit cent cinq mille cinq cent cinquante-six virgule quatre Euro (Euro 1.805.556,4) a été alloué au compte prime d'émission.

La liste des apporteurs en nature, leur apport respectif et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux a été soumise au notaire.

La preuve des transferts à la Société de ces apports en nature a été donnée au notaire instrumentant.

(V) Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, les apports en nature décrits ci-dessus ont été examinés par KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, conformément à un rapport qui restera annexé au présent acte, afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement, et qui, traduit librement, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-avant, rien n'est parvenu à notre attention pouvant indiquer que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions, à savoir 710.150 actions pour une valeur totale de EUR 1.948.651,60 affectées pour une valeur de EUR 143.095,2 au capital et pour EUR 1.805.556,40 à la prime d'émission, à émettre en contre-partie.

Luxembourg, le 10 mars 2003

KPMG AUDIT

Réviseurs d'Entreprises

C. Nicolet.»

(VI) Les apports sont évalué à un million neuf cent quarante-huit mille six cent cinquante et un virgule six Euro (Euro 1.948.651,6).

Apport en nature: Les apporteurs en nature, ayant apporté des actions de GEMPLUS S.A. auxquels est fait référence ci-dessus, ont contribué, ensemble avec les actions dans GEMPLUS S.A. déjà détenues par la Société, plus de 65% de la totalité du capital social de GEMPLUS S.A.

En conséquence de ce qui précède, la Société déclare que les apports en nature bénéficient de l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4.2. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

(B) Constat d'annulation d'actions

(VII) Que l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2002 a reconnu que la Société peut recevoir jusqu'à 30.743.679 de ses propres actions qui, à la date de cette assemblée, étaient détenues par une filiale indirecte de la Société et a décidé que de telles actions dès que et lorsqu'elles seront reçues par la Société doivent être automatiquement annulées sans réduction du capital de la Société. Ladite assemblée a de plus reconnu qu'en conséquence le pair comptable des actions en émission de la Société serait augmentée.

(VIII) Ladite assemblée générale a d'autre part décidé d'autoriser tout membre du conseil d'administration ou le Conseil Juridique Général (General Counsel) ou le Secrétaire de la Société (Company Secretary), chacun agissant seul et avec plein pouvoir de substitution, d'apparaître devant notaire afin d'acter la réception et l'annulation en découlant de ces actions sans réduction du capital émis et en conséquence d'acter une modification de l'article 5 des statuts relatif au nombre d'actions de la Société actuellement en émission.

(IX) L'assemblée générale des actionnaires de GEMPLUS FINANCE S.A. (RCS Luxembourg B 74.227), une filiale directe de la Société, avait en date du 18 novembre 2002 accusé réception de 30.743.679 actions de la Société et avait décidé de réduire le compte prime d'émission de GEMPLUS FINANCE S.A. d'un montant correspondant à la valeur boursière de ces actions en date du 15 novembre 2002 et de transférer lesdites actions à la Société pour les annuler au moins 30 jours après la publication au Mémorial de l'acte enregistrant le procès-verbal de l'assemblée générale de GEMPLUS FINANCE S.A. du 18 novembre 2002.

(X) Ladite publication a été faite en date du 6 décembre 2002.

(XI) La Société avait au début de janvier 2003 informé les autorités boursières française (la «Commission des Opérations de Bourses» ou «C.O.B.») du projet de transfert et d'annulation des 30.743.679 actions et a le 4 mars 2003 reçu l'avis favorable de la C.O.B. sur l'opération projetée.

(XII) Les 30.743.679 actions sus-mentionnées ont été transférées à la Société le 10 mars 2003 et ont donc en vertu de la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 avril 2002 sus-mentionnée été annulées automatiquement sans réduction du capital social mais avec une augmentation en conséquence du pair comptable des actions de la Société en émission.

(C) (XIII) En résultat de la souscription d'actions constatée sous (A) ci-dessus et de la réduction de capital constaté sous (B) ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à cent vingt sept million sept cent quatre vingt sept mille et cinquante virgule quatre Euro (Euro 127.787.050,4) représenté par six cent trois millions cinq cent trente sept mille quatre cent neuf (603.587.409) actions et le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«5.1. Le capital souscrit s'élève à cent vingt-sept millions sept cent quatre-vingt-sept mille et cinquante virgule quatre Euro (Euro 127.587.050,4) divisé en six cent trois millions cinq cent trente-sept mille quatre cent neuf (603.537.409) actions nominatives sans valeur nominale»

#### Dépenses:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital sont évalués à deux mille cinq cents Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents aux personnes comparaisant.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise sera foi.

Signé: B. Cordier-Palasse, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 138S, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2003.

J. Elvinger.

(013750.5/211/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, Hohenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(013752.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**GENERAL PACIFIC CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 14.426.

Les comptes annuels au 30 juin 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04932, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 6.956,72 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 2.467,87 EUR
- Report à nouveau .....	- 9.424,59 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013755.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**ENI PAKISTAN (M) LIMITED, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. LASMO (MP) LIMITED, S.à r.l.).**

**Share capital: 12,000.- USD.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Charles Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of March, at 4:00 p.m.

Before us, Maître Josdeph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LASMO HOLDINGS B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands; in its capacity as sole shareholder of LASMO (MP) LIMITED, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Charles Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.539 (the Company),

for the purposes of an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of the Company.

LASMO HOLDINGS B.V. is hereby represented by Karine Lazarus, private employee, residing in Thionville (France), by virtue of a proxy given in Amsterdam, The Netherlands on March 10, 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the sole shareholder of the Company,
- II. that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 1. of the articles of association of the Company so that article 1. shall now read as follows:

**«Art. 1. Name and duration**

There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ENI PAKISTAN (M) LIMITED (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 700.- (seven hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars à 4:00 p.m.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LASMO HOLDINGS B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, en sa capacité d'associé unique de LASMO (MP) LIMITED, une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Charles Schiller, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.539 (la Société), pour une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la Société.

LASMO HOLDINGS B.V. est ici représentée par Karine Lazarus, employée privée, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, Pays-Bas, le 10 mars 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations compétentes.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

I. qu'elle est l'associé unique de la Société;

II. que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Nom et durée**

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ENI PAKISTAN (M) LIMITED (la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.»

*Estimation des frais*

les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 700,- (sept cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Lazarus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2003.

J. Elvinger.

(013796.5/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**ENI PAKISTAN (M) LIMITED, Société à responsabilité limitée,  
(anc. LASMO (MP) LIMITED, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Charles Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

J. Elvinger.

(013797.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
**(anc. INTERBASIC S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
 R. C. Luxembourg B 11.340.

Les comptes annuels au 31 mars 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 2.944.924,- USD
- Perte de l'exercice .....	- 708.172,- USD
- Report à nouveau .....	<u>- 3.653.096,- USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013758.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
**(anc. INTERBASIC S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
 R. C. Luxembourg B 11.340.

Les comptes annuels au 31 mars 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 3.653.096,- USD
- Bénéfice de l'exercice .....	75.040,- USD
- Report à nouveau .....	<u>- 3.578.056,- USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013759.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. INTERBASIC S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
 R. C. Luxembourg B 11.340.

Les comptes annuels au 31 mars 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04936, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 3.578.056,- USD
- Diminution du capital social du 12 janvier 2001 par compensation des pertes existantes au 31 mars 2000 .....	- 3.550.000,- USD
- Bénéfice de l'exercice .....	12.253,- USD
- Report à nouveau .....	<u>- 15.803,- USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013760.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
**(anc. INTERBASIC S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
 R. C. Luxembourg B 11.340.

Les comptes annuels au 31 mars 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	- 15.803,- USD
- Bénéfice de l'exercice . . . . .	25.209,- USD
- Report à nouveau . . . . .	9.406,- USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013761.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**SU.MA. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés. . . . .	- 23.247,74 EUR
Perte de l'exercice . . . . .	- 8.264,46 EUR
Report à nouveau . . . . .	- 31.512,20 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013763.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**LUBEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04828, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés. . . . .	- 65.613.426 LUF
Perte de l'exercice . . . . .	38.578.728 LUF
Report à nouveau . . . . .	- 27.034.698 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013764.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**HOLCIM FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 92.528.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of March.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

1.- The company under Swiss Law HOLCIM Ltd, with registered office at CH-8945 Jona, Zürcherstrasse 156, (Switzerland),  
here represented by Mr Jean-Hugues Doubet, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- The company under Dutch Law HOLDERFIN B.V., with registered office at NL-1083 Amsterdam, De Boelelaan, 7, Officia I, (The Netherlands),  
here represented by Mrs Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatories and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing mandatories, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a stock company, («société anonyme»), as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg stock company («société anonyme») is hereby formed under the title of HOLLICIM FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company can contract loans, issue debts notes, with or without guarantee, and grant to the companies in which it has interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The authorized capital is fixed at three million euros (3,000,000.- EUR) to be divided into three hundred thousand (300,000) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors can lend or borrow for a short or a long term, even by the emission of bonds with or without guarantee, these bonds may be, with the previous authorization of the general extraordinary meeting of the shareholders, converted in shares.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of May at 11.00 a.m. in Luxembourg, at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.



**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special Dispositions*

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2003.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2004.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

- |  |       |
|--|-------|
| 1.- The company under Swiss Law HOLCIM Ltd, with registered office at CH-8945 Jona, Zürcherstrasse 156, 3,099 (Switzerland), three thousand ninety-nine shares . . . . . | 3,099 |
| 2.- The company under Dutch Law HOLDERFIN B.V., with registered office at NL-1083 Amsterdam, De Boelelaan, 7, Officia I, (The Netherlands), one share . . . . .          | 1     |
| Total: three thousand one hundred shares . . . . .   | 3,100 |

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - a) Mr Beat Fellmann, company director, born in Winterthur, (Switzerland), on the 31st of August 1964, professionally residing in CH-8472 Seuzach, Weistrasse 7, (Switzerland);
  - b) Mr Theophil Schlatter, company director, born in St. Gallen, (Switzerland), on the 7th of January 1951, professionally residing in CH-8820 Wädenswil, Baumgartenrain 6, (Switzerland);
  - c) Mr Christo Haessig, company director, born in Rieden, (Switzerland), on the 25th of April 1958, professionally residing in CH-8733 Eschenbach, Lütschenbach 9, (Switzerland).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:  
The stock company ERNST & YOUNG S.A., with registered office in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B number 47.771).
- 4.- The Company's registered office shall be in L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for one year.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatories, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatories and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatories, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- La société de droit suisse HOLCIM Ltd, avec siège social à CH-8945 Jona, Zürcherstrasse 156, (Suisse), ici représentée par Monsieur Jean-Hugues Doubet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 2.- La société de droit néerlandais HOLDERFIN B.V., avec siège social à NL-1083 Amsterdam, De Boelelaan, 7, Officia I, (Pays-Bas),

ici représentée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels mandataires, es-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HOLCIM FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra emprunter, émettre toute sorte de dettes, avec ou sans garantie, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par trois cent mille (300.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société de droit suisse HOLCIM Ltd, avec siège social à CH-8945 Jona, Zürcherstrasse 156, (Suisse), trois 3.099 mille quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .

2.- La société de droit néerlandais HOLDERFIN B.V., avec siège social à NL-1083 Amsterdam, De Boelelaan, 17, Officia I, (Pays-Bas), une action . . . . .

Total: trois mille cent actions . . . . . 3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Beat Fellmann, administrateur de société, né à Winterthur, (Suisse), le 31 août 1964, demeurant professionnellement à CH-8472 Seuzach, Weistrasse 7, (Suisse);

b) Monsieur Theophil Schlatter, administrateur de société, né à St. Gallen, (Suisse), le 7 janvier 1951, demeurant professionnellement à CH-8820 Wädenswil, Baumgartenrain 6, (Suisse);

c) Monsieur Christo Haessig, administrateur de société, né à Rieden, (Suisse), le 25 avril 1958, demeurant professionnellement à CH-8733 Eschenbach, Lütchenbach 9, (Suisse).

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.771).

4.- Le siège de la société est établi à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été fixée à un an.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des mandataires, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2003, vol. 521, fol. 97, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2003.

J. Seckler.

(013838.3/231/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**ZAZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.586.

In the year two thousand three, on the twenty-first of February.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CATFISH, S.à r.l., a company having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered on the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 89.595;  
here represented by Ms. Virginie Delrue, lawyer, residing in Wolwelange  
by virtue of one proxy given on February 21, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on February 21, 2003, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, CATFISH, S.à r.l. is the sole current shareholder of ZAZEN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on October 3, 2002, then residing in Hesperange, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following résolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to create two classes of shares, being ordinary Class A shares and Class B shares, by conversion of one (1) currently existing share into one (1) ordinary Class A share and of two hundred ninety-nine (299) currently existing shares into two hundred ninety-nine (299) Class B shares.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to suppress the designation of the nominal value of the shares and to convert the currency of the share capital from Euros to United States dollars, on the basis of an exchange rate as of February, 20, 2003 of 1 Euro for 1.07460 USD, so that the share capital, currently amounting to twelve thousand six hundred Euros (12,600.- EUR), will amount to thirteen thousand five hundred thirty-nine United States dollars ninety-six cents (13,539.96 USD), represented by one (1) ordinary Class A share and two hundred ninety-nine (299) Class B shares, without designation of nominal value.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to reduce the share capital by an amount of thirty-nine United States dollars ninety-six cents (39.96 USD) in order to bring it from its present amount of thirteen thousand five hundred thirty-nine United States dollars ninety-six cents (13,539.96 USD) to thirteen thousand five hundred United States dollars (13,500.- USD), without cancelling shares, the amount of the share capital reduction being transferred to a reserve account of the company.

*Fourth resolution*

The sole shareholder decides to reintroduce the designation of the nominal value of the shares of the company, so that the current share capital, amounting to thirteen thousand five hundred United States dollars (13,500.- USD), will be represented by one (1) ordinary Class A share and two hundred ninety-nine (299) Class B shares, with a par value of forty-five United States dollars (45.- USD) each.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of one hundred twenty-one thousand five hundred United States dollars (121,500.- USD) to bring it from its present amount of thirteen thousand five hundred United States dollars (13,500.- USD) to one hundred thirty-five thousand United States dollars (135,000.- USD) by the issuance of two thousand seven hundred (2,700) new ordinary Class A shares with a par value of forty-five United States dollars (45.- USD) each, having the rights and obligations as defined hereafter, and to accept their subscription and their payment by ABHAYA, S.à r.l., a company having its registered office at 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Registered on the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 89.594, as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened ABHAYA, S.à r.l., prenamed, represented by Ms. Virginie Delrue, prenamed, acting in her capacity as manager of the company, having the power to bind the company by her single signature, which declares to subscribe for the two thousand seven hundred (2,700) new ordinary Class A shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on February 21, 2003, by the management of ABHAYA, S.à r.l., to which a contribution balance sheet as per February 21, 2003, is attached.

According to the said certificate:

«- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per February 21, 2003;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be 20,568,600.65 EUR;
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to ZAZEN, S.à r.l.;
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to ZAZEN, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.»

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Sixth resolution*

The shareholders decide that the surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account, to which ordinary Class A shares and Class B shares will be equally and proportionally entitled.

#### *Seventh resolution*

The shareholders decide to proceed to a total restatement of the articles of association, in view, among others, of reflecting the here above documented amendments of the share capital and of defining the rights and obligations attached to the different classes of shares, so that said articles will henceforth have the following wording:

**Art. 1** There exists a company with limited liability (société à responsabilité limitée) (the «Company»), which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2 - Purpose of the Company** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, the holding and the realisation of direct or indirect participating interests in TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A. de C.V., a company incorporated and existing under the Laws of Mexico, and the administration, management, control and development of those participating interests.

However, in case the Company ceases holding direct or indirect participating interests in TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A. de C.V., the Company may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner and also acquire and develop patents and connected licences.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration of the Company**

The Company has been formed for an unlimited period to run from the date of its incorporation.

**Art. 4. Name of the Company**

The Company will assume the name ZAZEN, S.à r.l., a company with limited liability.

**Art. 5. Registered Office**

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6. Share Capital**

The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty-five thousand United States dollars (135,000.- USD) represented by two thousand seven hundred one (2,701) ordinary shares of Class A and two hundred ninety-nine (299) shares of Class B, with a par value of forty-five United States dollars (45.- USD) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Rights attached to the different Classes of shares**

All shares have the same rights and obligations, unless otherwise stated in the present articles of association and without prejudice to Article 12ter of the law of August 10, 1915, as amended from time to time.

Class A and Class B shares will be equally entitled to the profits of the Company (the «Normal Dividend»). However, in priority to the entitlement of the Class A and Class B shares to the Normal Dividend, the Class B shares will be entitled to the Class B Extra Dividend, in so far as the conditions as set forth by law for the distribution of dividends are met.

Terms in capital letter in the present article, if not defined, will have the meaning as defined otherwise from time to time in agreements entered into by all the shareholders of ZAZEN, S.à r.l.

The Class B Extra Dividend will be equal to the sum of items (i) to (iii) here below:

(i) an amount equal to:

The sum, of items a), b) and c) hereafter (the «Mexican Dividend»), such sum to be multiplied by a fraction the numerator of which is 1,650,000 Class-B2 shares of TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V. and the denominator of which is 63,713,501 Class-B2 shares of TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A, de C.V., (the «Sharing Percentage»):

a) With respect to any of the 63,663,501 Class-B2 shares of TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A. de C.V., as acquired by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company on February 20, 2003 (the «Target Shares»), sold by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company in a Sale Transaction, the amount in cash, plus the Value of securities or other property received in such Sale Transaction, minus the Legal and Investment Banking Costs and Expenses, in connection with such Sale Transaction;

b) With respect to the Target Shares not sold in a Sale Transaction on or before January 28, 2009, the Amount that would otherwise have been payable if such Target Shares had been sold pursuant to the Call Option;

c) Any dividend or other distribution received by the Company or its direct/indirect subsidiaries on the Target Shares.

(ii) the amount described as Excess Return Amount in the chart below, based on the Total Profit level arising from the sale or disposal of the Target Shares, where Total Profit means the excess of the Mexican Dividend over the Minimum Amount:

If the Total Profit is:	Then, the Excess Return Amount is:
Less than or equal to USD 20 million	Zero
Greater than USD 20 million and less than or equal to USD 50 million	20 % of the excess of the Total Profit over USD20 million
Greater than USD 50 million and less than or equal to USD 100 million	USD 6 million plus 16 % of the excess of the Total Profit over USD50 million
Greater than USD 100 million and less than or equal to USD 150 million	USD 14 million plus 11 % of the excess of the Total Profit over USD 100 million
Greater than USD 150 million and less than or equal to USD 200 million	USD 19.5 million plus 9 % of the excess of the Total Profit over USD 150 million
Greater than USD 200 million and less than or equal to USD 300 million	USD 24 million plus 6 % of the excess of the Total Profit over USD 200 million
Greater than USD 300 million and less than or equal to USD 400 million	USD 30 million plus 5 % of the excess of the Total Profit over USD 300 million
Greater than USD 400 million	USD 35 million

(iii) an amount equal to the sum of a) and b):

a) With respect to any Target Shares sold in a Sale Transaction by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company, an amount equal to USD 4,000,000 multiplied by a fraction the numerator of which is the number of Target Shares sold and the denominator of which is 63,663,501;

b) With respect to the Target Shares not sold in a Sale Transaction on or before January 28, 2009, an amount equal to USD 4,000,000 multiplied by a fraction the numerator of which is the number of Target Shares still held by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company after January 28, 2009 and the denominator of which is 63,663,501;

The Class B Extra Dividend can be distributed in cash or in kind.

The Company cannot distribute a Normal Dividend before the Class B Extra Dividend has been distributed in full.

**Art. 8.** Without prejudice to the provisions of article 7, each share gives rights to a fraction of the assets of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 13.** The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The Managers may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year commences on the date of the incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

**Art. 17.** Each year on December 31st, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance will be distributed as dividend, unless otherwise decided by the partners in conformity with article 15 of the present articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole Partner or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the Partners.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the partners in the same manner as in case of dividend distribution.

**Art. 21.** The shareholder refers to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CATFISH, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.595;

ici représentée par Mademoiselle Virgine Delrue, juriste, demeurant à Wolwelange en vertu d'une procuration datée du 21 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que suite à une cession de parts datée du 21 février 2003, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, CATFISH, S.à r.l. est la seule associée de la société ZAZEN, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 octobre 2002, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales, étant des parts sociales ordinaires de Classe A et des parts sociales de Classe B, par conversion d'une (1) part sociale existante en une (1) part sociale ordinaire de Classe A et de deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales existantes en deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales de Classe B.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales et de convertir la monnaie d'expression du capital social d'Euros en dollars des Etats-Unis, sur base d'un taux de change au 20 février 2003 de 1,- Euro pour 1,07460 USD, de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de douze mille six cents Euros (12.600,- EUR), s'élèvera à treize mille cinq cent trente-neuf dollars des Etats-Unis quatre-vingt-seize cents (13.539,96 USD), représenté par une (1) part sociale ordinaire de Classe A et deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales de Classe B, sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social d'un montant de trente-neuf dollars des Etat-Unis quatre-vingt-seize cents (39,96 USD) pour le ramener de son montant actuel de treize mille cinq cent trente-neuf dollars des Etats-Unis quatre-vingt-seize cents (13.539,96 USD) à treize mille cinq cents dollars des Etat-Unis (13.500,- USD), sans annuler de parts sociales, le montant de la réduction de capital étant versé à un compte de réserve de la société.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de réintroduire la désignation de la valeur nominale des parts sociales, de sorte que le capital social actuel, d'un montant de treize mille cinq cents dollars des Etat-Unis (13.500,- USD), sera représenté par une (1) part sociale ordinaire de Classe A et deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars des Etat-Unis (45,- USD) chacune.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent vingt et un mille cinq cents dollars des Etat-Unis (121.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de treize mille cinq cents dollars des Etat-Unis (13.500,- USD) à cent trente-cinq mille dollars des Etat-Unis (135.000,- USD) par l'émission de deux mille sept cents (2.700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars des Etat-Unis (45,- USD) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis ci-après, et d'accepter leur souscription et leur libération par ABHAYA, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.594 comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes, la société ABHAYA, S.à r.l. précitée, ici représentée par Mademoiselle Virginie Delrue, prénommée, agissant en sa qualité de gérant de la société, ayant les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, laquelle déclare souscrire deux mille sept cents (2.700) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 21 février 2003 par la gérance de ABHAYA, S.à r.l. précitée, auquel est annexé un bilan en date du 21 février 2003.

Selon le dit certificat:

- «- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 21 février 2003.
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société au 21 février 2003 selon le bilan annexé est évaluée à 20.568.600,65 EUR.
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à ZAZEN, S.à r.l.;
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs à ZAZEN, S.à r.l. seront accomplies par le soussigné;»

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Sixième résolution*

Les associés décident que la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission, auquel les parts sociales ordinaires de Classe A et les parts sociales de Classe B auront droit de façon égale et proportionnelle.

*Septième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte totale des statuts, en vue, entre autres, de refléter les changements au capital social ci-avant documentés et de définir les droits et obligations attachés aux différentes classes de parts sociales, de sorte que les dits statuts auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2 - Objet Social**

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la détention et la réalisation d'une participation directe ou indirecte dans TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V., une société de droit mexicain, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Toutefois, si la société cesse de détenir une participation directe ou indirecte dans TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V., elle pourra acquérir tous titres ou droits dans d'autres sociétés par voie de prise de participations, de souscription, de négociation ou de toute autre manière et participer à la création, au développement et au contrôle de toutes autres sociétés ou entreprises ou leur fournir une assistance de quelque manière que ce soit et également acquérir des brevets et licences y relatives.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société pourrait considérer comme utile à la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée de la société**

La société est constituée pour une durée illimitée à compter du jour de sa constitution.

**Art. 4. Dénomination sociale**

La société prend la dénomination de ZAZEN, S.à r.l., une société à responsabilité limitée.



**Art. 5. Siège Social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6. Capital Social**

Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille dollars des des Etat-Unis (135.000,- USD) représenté par deux mille sept cent une (2.701) parts sociales ordinaires de Classe A et par deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars des Etat-Unis (45,- USD) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter ses propres parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Droits attachés aux différentes Classes de parts sociales**

Toutes les parts sociales ont les mêmes droits et obligations, sauf autrement prévu par les présents statuts, le tout sans préjudice de l'article 12ter de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée de temps à autre.

Les parts sociales de Classe A et de Classe B auront droit de façon égale aux bénéfices de la société (le «Dividende Normal»). Cependant, prioritairement au droit au Dividende Normal des parts sociales de Classe A et de Classe B, les parts sociales de Classe B auront droit à l'Extra Dividende de Classe B, pourvu que les conditions posées par la loi à la distribution des dividendes soient rencontrées.

Les termes en lettres majuscules dans le présent article, s'ils ne sont pas définis, auront la signification telle que définie par ailleurs par des accords pris entre tous les associés de ZAZEN, S.à r.l..

L'Extra Dividende de Classe B sera égal à la somme des éléments (i) à (iii) ci-après:

(i) un montant égal à:

La somme des éléments a) et b) et c) ci-après (le «Dividende Mexicain»), une telle somme devant être multipliée par une fraction, dont le numérateur est 1.650.000 actions de Classe B2 dans TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V., et dont le dénominateur est 63.713.501 actions de Classe B2 dans TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V., (le «Pourcentage de Participation»):

a) Relativement à chacune des 63.663.501 actions de Classe B2 de TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V. telles qu'acquises par les filiales directes ou indirectes de la société le 20 février 2003 (les «Actions Cibles»), vendues par les filiales directes ou indirectes de la Société lors d'une Opération de Vente, le montant en numéraire, plus la Valeur des titres ou autres actifs reçus à la suite d'une telle Opération de Vente, moins les Coûts et Dépenses Légaux et Bancaires d'Investissement en relation avec une telle Opération de Vente.

b) Relativement à toutes les Actions Cibles non vendues lors d'une Opération de Vente en date du ou avant le 28 janvier 2009, le Montant qui aurait été payable si ces Actions Cibles avaient été vendues conformément au Call Option.

c) Tout dividende ou autre distribution reçu par la Société ou par ses filiales directes/indirectes sur les Actions Cibles.

(ii) le montant repris en tant que Montant du Produit Excédentaire au tableau ci-après, sur la base du Profit Total dérivé de la vente de la vente ou de l'aliénation des Actions Cibles, le Profit Total étant l'excédent du Dividende Mexicain sur le Montant Minimum:

Si le Profit Total s'élève à:	Alors le Montant du Produit Excédentaire s'élève à:
Inférieur ou égal à USD 20 millions	Zéro
Supérieur à USD 20 millions et inférieur ou égal à USD 50 millions	20 % du Profit Total au-delà de USD 20 millions
Supérieur à USD 50 millions et inférieur ou égal à USD 100 millions	USD 6 millions plus 16 % du Profit Total au-delà de USD 50 millions
Supérieur à USD 100 millions et inférieur ou égal à USD 150 millions	USD 14 millions plus 11 % du Profit Total au-delà de USD 100 millions
Supérieur à USD 150 millions et inférieur ou égal à USD 200 millions	USD 19.5 millions plus 9 % du Profit Total au-delà de USD 150 millions
Supérieur à USD 200 millions et inférieur ou égal à USD 300 millions	USD 24 millions plus 6 % du Profit Total au-delà de USD 200 millions
Supérieur à USD 300 millions et inférieur ou égal à USD 400 millions	USD 30 millions plus 5 % du Profit Total au-delà de USD 300 millions
Supérieur à USD 400 millions	USD 35 millions

(iii) un montant égal à la somme de a) et b):

a) Relativement à chacune des Actions Cibles vendues lors d'une Opération de Vente par les filiales directes ou indirectes de la Société, un montant égal à USD 4.000.000 multiplié par une fraction dont le numérateur est le nombre des Actions Cibles vendues et dont le dénominateur est 63.663.501

b) Relativement aux Actions Cibles qui n'ont pas été vendues lors d'une Opération de Vente à la date ou avant le 28 janvier 2009, un montant égal à USD 4.000.000 multiplié par une fraction dont le numérateur es le nombre des Actions Cibles encore détenues directement ou indirectement par les filiales de la société après le 28 janvier 2009 et dont le numérateur est 63.663.501.

L'Extra Dividende de Classe B peut être distribué en numéraire ou en nature.

La société ne peut distribuer de Dividende Normal avant que l'Extra Dividende de Classe B n'ait été distribué en entier.

**Art. 8.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 7, chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts sociales existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant une résolution prise par les associés en assemblée générale en votant à la majorité des trois-quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus afin d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire les actions et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions modifiant les statuts et en particulier pour liquider la société ne peuvent être prises qu'à une majorité des associés détenant les trois-quarts du capital social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence à la date de constitution, et finit le 31 décembre 2003.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde sera distribué comme dividende à moins qu'il en soit décidé autrement par l'assemblée des associés conformément à l'article 15 des présents statuts.

des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par les gérants,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice, y inclus les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Les bénéfices de la liquidation seront partagés de la même manière que pour une distribution de dividendes.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept mille cinq cents Euros (7.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Delrue, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2003, vol. 138S, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2003.

G. Lecuit.

(013827.4/220/442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**EXONDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04824, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 60.419,52 EUR
Perte de l'exercice .....	- 10.545,26 EUR
Report à nouveau .....	- 70.964,78 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013765.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**NDN-NORTH DIGITAL NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 73.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.....	- 59.630,10 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 31.014,78 EUR
- Report à nouveau .....	- 90.644,88 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013766.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**GANCOURT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 83.697.

*Extracts from the Extraordinary General Meeting on October 31, 2002*

Mr. Bernard de Maria, residing in F-91300 Massy, resigns from his functions as director for whom a release from liability is given Mr. Johan Tilander, residing in SE-17446 Sundbyberg, Grahamsvägen 16, Sweden, is appointed as a new member of the board of Directors.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013770.3/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**SEADRAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 76.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 4.678,76 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 2.183,28 EUR
- Report à nouveau .....	- 6.862,04 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013767.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**PHOTOPRINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 78.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 3.491,74 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 10.591,60 EUR
- Report à nouveau .....	- 14.083,34 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013771.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**MAECOBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 51.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04783, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 76.503,17 EUR
- Perte de l'exercice 2001 .....	- 11.840,22 EUR
- Report à nouveau .....	- 88.343,39 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013773.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**KRISTALL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 36.337,45 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 10.552,00 EUR
- Report à nouveau .....	- 46.889,45 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013777.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. LOWER BASIN S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 62.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	35.469,03 USD
- Bénéfice de l'exercice. . . . .	445.237,94 USD
- /. Affectation à la réserve légale . . . . .	- 22.261,90 USD
- Report à nouveau . . . . .	- 458.445,07 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013774.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**IMTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	- 15.916,32 EUR
- Perte de l'exercice . . . . .	- 20.536,23 EUR
- Report à nouveau . . . . .	- 36.452,55 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013778.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**GHELCK PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 72.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. . . . .	- 5.967,19 EUR
- Perte de l'exercice . . . . .	- 5.253,66 EUR
- Report à nouveau . . . . .	- 11.220,85 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013779.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**BCI MILLENNIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.694.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2003 que:

- La démission de M. Paul Stinis est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat;
  - M. Howard N. Hendrick demeurant au 3436 Marcil Avenue, Montréal, Québec est élu nouveau gérant de la société;
- Luxembourg, le 24 mars 2003. R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013813.3/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**ERKAN - IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 22.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04739, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés .....	- 507.765,17 CHF
- Perte de l'exercice .....	- 6.592,30 CHF
- Report à nouveau .....	- 514.357,47 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013781.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**BESCHUETZUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04708, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés .....	- 42.348,77 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 8.637,18 EUR
- Report à nouveau .....	- 50.985,95 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013786.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**BEECHWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 72.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés .....	164.849,94 EUR
- Bénéfice de l'exercice 2001 .....	225.534,66 EUR
- Report à nouveau .....	390.384,60 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013787.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**BACON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 72.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04726, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés .....	70.868,41 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 234.142,76 EUR
- Report à nouveau .....	- 163.274,35 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013788.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**ASHMIRA S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASHMIRA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 77.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. ....	- 16.207,73 EUR
- Perte de l'exercice 2001. ....	- 157.582,40 EUR
- Report à nouveau .....	- 173.790,13 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013789.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme,  
(anc. SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 46.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. ....	- 86.644,42 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 6.855,10 EUR
- Report à nouveau .....	- 93.499,52 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013790.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**IPEF III HOLDINGS N° 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 75.651.

Les comptes annuels au 31 juillet 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04643, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. ....	- 3.329,93 EUR
- Perte de l'exercice .....	- 17.676,50 EUR
- Report à nouveau .....	- 21.006,43 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013793.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**ACROPOLIS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limité - Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 92.546.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;  
ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ACROPOLIS CONSULTING, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

### **Titre II.- Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 161 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 4145 reçu en date du 26 juin 2002, enregistrée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002 à The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 419310, Document 363031.

b) EUROLUX MANAGEMENT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 162 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre III.- Gérance - Assemblées**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.



La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblées**

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 13.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre V.- Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique:

La société anonyme luxembourgeoise J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au R.C.S. de Luxembourg, Section B numéro 89.456.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 60, case 5. – Reçu 211,72 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

J. Elvinger.

(013845.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.293.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 12 avril 2002 à 15. heures à Luxembourg*

*Résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur A. De Bernardi, Monsieur Jean-Marc Heitz, Madame M-Fiore Bonani au poste d'Administrateur ainsi que celui de Monsieur Adrien Schaus en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013795.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**POLYCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.424.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 20 mai 2002 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Reding en tant qu'Administrateur de la société, pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement de celui-ci en tant qu'Administrateur GUYMONT SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Schaanerstrasse 35, FL-9490 Vaduz. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURADIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire 2003.

Extrait sincère et conforme

Signature

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013798.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**INGREMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 53.274.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 4 juin 2002 à 14.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs E. Berg et J. Winandy et de nommer en remplacement:

- COSAFIN S.A., domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

- Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013799.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 19.959.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 28 juin 2002 à 11.00 heures*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes vient à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Messieurs Norbert Lang, Koen Lozie et Jean Quintus, Administrateurs sortants, et de Madame Verena Köng, Commissaire aux Comptes, sortant.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013801.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.934.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire  
tenue le 3 décembre 2001 à 15.00 heures à Luxembourg*

*Résolution*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur

COSAFIN S.A.

demeurant à Luxembourg

23, avenue de la Porte-Neuve

en remplacement de M. Joseph Winandy, démissionnaire.

- Par ailleurs, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013808.3/1172/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.287.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 20 juin 2002 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013811.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**BLUE CHIPS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.025.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

BLUE CHIPS HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013817.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**LANDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 79.606.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signatures.

(013818.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**LANDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 79.606.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

(013820.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**AGRIFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 72.860.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2003*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Lex Benoy, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg est réélu au poste de Commissaire aux Comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013855.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**FONDATION FELIX CHOME, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg.

—  
Bilan au 31 décembre 2002 (après affectation du résultat)

ACTIF	EURO	PASSIF	EURO
Immobilisé . . . . .	2.156.153,60	Patrimoine . . . . .	26.040.895,18
Portefeuille - titres . . . . .	27.531.325,68	Réserves:	
Créances à court terme. . . . .	215.951,22	Réserve statutaire . . . . .	2.578.935,24
Avoirs en banque et caisse	2.547.358,87	Fonds Joseph Kauffman . . . . .	325,65
		Provision:	
		pour gériatrie. . . . .	1.343.582,90
		pour grosses réparations . . . . .	1.177.494,24
		pour nouvelle acquisition . . . . .	36.230,31
		pour dépréciation des titres en portefeuille. . . . .	1.173.241,41
		pour bourse d'étude F. Chomé-Bastian . . . . .	50.000,00
		Dettes commerciales. . . . .	40.372,25
		Dettes fiscales et sociales . . . . .	9.712,19
	<u>32.450.789,37</u>		<u>32.450.789,37</u>

Comptes d'exploitation comparés aux 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002

CHARGES	Au 31.12.2001	Au 31.12.2002	Mouvement de l'exercice
	EUR	EUR	EUR
(Annexe I)			
Maison de retraite . . . . .	526.853,29	611.535,80	84.682,51
Dotations aux amortissements . . . . .	44.476,78	43.224,75	-1.252,03
Dotations aux provisions. . . . .	-	50.000,00	50.000,00
Achats et fournitures . . . . .	9.003,79	11.888,93	2.885,14
Frais de personnel . . . . .	96.856,84	113.388,17	16.531,33
Charges sociales	12.929,23	15.832,40	2.903,17
Impôt et taxes . . . . .	9.726,84	9.831,98	105,14
Entretien. . . . .	32.167,80	39.217,41	7.049,61
Préventions d'incendies . . . . .	42.868,57	10.423,33	-32.445,24
Réparations . . . . .	78.836,49	103.071,80	24.235,31
Fournitures faites à l'entreprise. . . . .	110.664,86	101.616,87	-9.047,99
Honoraires et indemnités à des tiers . . . . .	74.090,07	94.886,75	20.796,68
Primes d'assurances. . . . .	8.889,24	8.817,03	-72,21
Frais généraux . . . . .	6.342,78	9.336,38	2.993,60
Résultat d'exploitation. . . . .	<u>-217.118,56</u>	<u>-314.794,24</u>	<u>-97.675,68</u>
RECETTES	Au 31.12.2001	Au 31.12.2002	Mouvement de l'exercice
	EUR	EUR	EUR
(Annexe I)			
Maison de retraite . . . . .	309.734,73	296.741,56	-12.993,17
Recettes locatives . . . . .	272.051,37	259.239,77	-12.811,60
Recettes accessoires . . . . .	37.683,36	37.501,79	-181,57
CHARGES	Au 31.12.2001	Au 31.12.2002	Mouvement de l'exercice
	EUR	EUR	EUR
(Annexe II)			
Propriétés immobilières. . . . .	26.551,63	13.176,49	-13.375,14
Frais de copropriété . . . . .	8.981,38	-	-8.981,38
Primes d'assurances. . . . .	962,35	910,35	-52,00
Impôt foncier . . . . .	2.303,55	-	-2.303,55
Transformation Villa Chomé . . . . .	3.395,82	1.903,04	-1.492,78
Dotations aux amortissements	10.908,53	10.363,10	-545,43
Charges financières. . . . .	514.515,10	636.938,01	122.422,91
Provisions. . . . .	495.640,16	500.000,00	4.359,84
Frais généraux . . . . .	3.931,52	1.225,20	-2.706,32
Gestion Dexia Management. . . . .	14.943,42	135.712,81	120.769,39

RECETTES	Au 31.12.2001	Au 31.12.2002	Mouvement de l'exercice
	EUR	EUR	EUR
(Annexe II)			
<i>Propriétés immobilières</i> . . . . .	1.137.112,49	335.392,13	-801.720,36
Recettes locatives . . . . .	176.110,21	118.609,24	-57.500,97
Plus values/cess. Immobilisations . . . . .	961.002,28	216.782,89	-744.219,39
<i>Résultat Propriétés Immob.</i> . . . . .	1.110.560,86	322.215,64	-788.345,22
<i>Produits financiers</i> . . . . .	1.041.094,85	949.408,66	-91.686,19
Dividendes brut + revenus . . . . .	932.482,70	871.040,98	-61.441,72
Plus values s/cessions titres . . . . .	-	-	-
Autres produits divers . . . . .	108.612,15	78.367,68	-30.244,47
Résultat financier . . . . .	526.579,75	312.470,65	-214.109,10
<i>Résultat Général</i> . . . . .	1.420.022,06	319.892,05	-1.100.130,01

*Budget de l'exercice 2003*

<i>Recettes diverses</i> . . . . .	886.750,00	
<i>Dépenses diverses et charges</i>		
Impôts et taxes . . . . .		9.850,00
Assurances . . . . .		11.500,00
Rémunérations, charges sociales et subventions . . . . .		115.000,00
Energie, eau, gaz, fuel, téléphone et TV . . . . .		110.000,00
Nettoyage et entretien courant . . . . .		78.000,00
Grosses réparations . . . . .		300.000,00
Charges diverses . . . . .		90.000,00
Dotations aux amortissements . . . . .		44.000,00
Provisions et imprévus . . . . .		90.000,00
Fournitures diverses . . . . .		26.000,00
Bourse F. Chomé-Bastian . . . . .		12.400,00
<i>Total:</i> . . . . .	886.750,00	886.750,00

Le Conseil d'Administration:

Roland Hoff, président  
 Marlyse Neuen-Kauffman, administrateur  
 Ernest Frieden, administrateur  
 François Pauly, administrateur  
 Jacques Hansen, administrateur  
 Michel Wurth, administrateur  
 Dr. Fernand Metzler, administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02268. – Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014088.2/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

**QUASSIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 83.731.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

QUASSIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013825.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**REINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.217.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée prend également acte de la démission de Monsieur Steve Reiland de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Monsieur Etienne Gillet, comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

REINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013829.3/531/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**SEIZINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.688.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 20 février 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent Jacquemart de son poste de commissaire de la société et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

SEIZINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013833.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

**INTEGRATION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.248.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 février 2003*

- L'Assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée accepte la démission au poste d'administrateur, avec effet immédiat, de Madame C.-E. Cottier Johanson, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013858.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**SECURE WAVE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 81.083.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 883 du 16 octobre 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01654, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURE WAVE FINANCE S.A.

Signature

(013846.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

---

**BLUESKY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.800.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

BLUESKY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, réf. LSO-AC01817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013836.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---

**ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.706.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

ABIC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013834.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

---